

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : En exercice :

27

Présents :

16

Votants:

23

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous Préfecture

Le 19.09.2022 Et publication ou notification Du 21.09.2022

P./Le Maire,

Le Directeur Général des Services Francis CAYOL

N°DEL 2022_06_098_9

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2022

Objet: COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Laurence GIORGINI
Julie HIVERT
Michaël REBOTIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs:

Catherine HURAUT donne procuration à Brigitte RINAUDO PINEAU Yves NONJARRET donne procuration à Bernard JOBERT Michèle CAPDEVIELLE donne procuration à Robert DALMASSO Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI Chloé DE BROUWER donne procuration à Stéphanie MECHIN Adama LACLAVERIE donne procuration à Linda TRIBET Roger OLIVIER donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Thierry DOMENACH
Marie-Françoise CASADEI

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Vu la loi nº 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral N° 24/2012 en date du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2022/06/22-24 en date du 22 juin 2022 portant adoption du rapport annuel de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez 2021,

Vu la transmission par la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez du rapport d'activité 2021,

Considérant qu'il convient de faire communication aux membres du Conseil Municipal dudit rapport,

Monsieur Bernard JOBERT, Vice-Président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez commente le rapport d'activité 2021.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

 De prendre acte du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, prend acte de la délibération présentée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus, Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Bernard JOBERT. La secrétaire de séance, Linda TRIBET.

Le Maire, certifie que le présent document, a été affiché en Mairie le,

2 1 SEP. 2022

P. Le Maire

